

Bruxelles, le 18 novembre 2019

A : Mme Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Donnons le Feu Vert au Secteur du Bâtiment, Pour qu'il livre tout son potentiel dans le Plan National Energie-Climat !

Madame la Ministre,

Moins de deux mois – c'est ce qu'il reste à la France pour soumettre la version finale de son Plan National Energie-Climat (PNEC). C'est dans ce contexte que nous vous contactons, afin de rappeler le potentiel que représentent les bâtiments économes en énergie et la rénovation des bâtiments, pour nous mener vers la neutralité carbone en 2050. Alors que la nouvelle Commission européenne, qui met la priorité sur le Green Deal, se prépare à entrer en fonction, nous sommes convaincus que la France doit donner le feu vert dans la version finale de son PNEC, au secteur du bâtiment et de la rénovation, afin que celui-ci puisse livrer tout son potentiel.

Chez **EuroACE – l'Alliance Européenne pour l'Efficacité Énergétique des Bâtiments**, nous représentons les entreprises leaders sur le marché de la production, de la distribution et de l'installation de produits et services d'économies d'énergie dans les bâtiments. Les membres d'EuroACE emploient environ 286 000 personnes en Europe (63 400 en France) et disposent de 1,200 sites de production (240 en France). La mission d'EuroACE est de travailler en collaboration avec les autorités nationales et européennes pour aider l'Europe à économiser l'énergie dans les bâtiments, et par ce fait, respecter nos engagements de lutte contre le changement climatique, de sécurité énergétique et de croissance économique durable.

Premièrement, nous aimerions attirer votre attention sur les bénéfices qui résultent des actions adéquates dans le secteur du bâtiment, mettant l'efficacité énergétique au premier plan. Il est possible avec les technologies actuelles, de **réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments d'au moins 80% d'ici 2050**. Ceci ne représente pas seulement un fort potentiel en termes de décarbonisation, puisque les bâtiments représentent 36% des émissions de CO₂ et 40% de la consommation d'énergie dans l'UE, mais cela offre également une flexibilité certaine au système énergétique.¹ **Accélérer la rénovation énergétique de nos bâtiments apporte de multiples bénéfices aux citoyens**, que ce soit une meilleure santé, plus d'emplois locaux, ou des factures d'énergies moins élevées, ce qui en fait une politique publique de qualité, à mettre en œuvre immédiatement !

Il est crucial de commencer avec une transposition et une mise en œuvre rapide et approfondie de la **Directive 'Performance Énergétique des Bâtiments' (DPEB)**. Dans ce contexte, nous vous invitons à lire nos recommandations dans notre [Guide pour la Transposition et la Mise en Œuvre de la DPEB](#), publié (en anglais) l'an dernier pour aider les Etats membres.

¹ Voir cette étude de la Fondation Européenne pour le Climat, '[Towards Fossil Free Energy by 2050](#)', mars 2019, pp. 18-20.

Bien que la date officielle de transposition ne soit que le 10 mars prochain, **certains éléments de la Stratégie Nationale de Rénovation doivent déjà être inclus dans la version finale du PNEC:**

- » *Les jalons indicatifs pour 2030, 2040 et 2050, ainsi que la manière dont ces jalons contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'efficacité énergétique;*
- » *Les indicateurs de progrès mesurables établis au niveau national ;*
- » *Une estimation, fondée sur des éléments tangibles, des économies d'énergie attendues et des bénéfices plus larges escomptés, par exemple dans les domaines de la santé de la sécurité et de la qualité de l'air;*

En outre, dans sa **Recommandation à propos du PNEC de la France**, la Commission européenne conseille d'inclure dans la version finale plus d'informations quant aux impacts et au calendrier de mise en œuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique, notamment pour la rénovation des bâtiments. Ceci doit constituer un pilier essentiel du PNEC et nous encourageons la France à prendre dûment les Recommandations de la Commission en compte, ce qui aidera à combler l'écart identifié pour l'objectif d'efficacité énergétique d'ici 2030 (pour l'instant à six points en dessous du 32.5%).

Le PNEC final devrait non seulement refléter les derniers développements au niveau national, mais devrait également contenir **davantage d'informations sur le financement de ces politiques**. Nous aimerions souligner qu'il existe de nombreuses sources de financement pour la rénovation énergétique des bâtiments, comme par exemple :

- » Le Cadre Financier Pluriannuel, en particulier le Fond Européen de Développement Régional (FEDER), ou les programmes InvestEU ou LIFE;
- » L'Initiative pour la Rénovation des Bâtiments, initiative prochainement lancée par la Banque Européenne d'Investissement (voir ici notre Lettre au Conseil d'Administration de la BEI [ici](#));
- » Réinvestir les revenus du système européen d'échange de quotas - ETS (un exemple de l'utilisation qui en a été faite en République tchèque pour la rénovation des bâtiments, disponible [ici](#)).

Nous serions ravis d'échanger avec vous sur ces sujets, ou de vous fournir des informations supplémentaires qui pourront être utiles pour votre travail à venir. Nous sommes également toujours prêts à participer à des consultations de parties prenantes.

Nous attendons avec impatience le prochain **Conseil Energie le 4 décembre prochain**, et la publication du PNEC de la France d'ici au 31 décembre, dans lequel nous espérons retrouver davantage de mesures concrètes afin d'accélérer le marché de la rénovation énergétique des bâtiments, en accord avec la récente loi énergie-climat et l'ambition de neutralité carbone d'ici 2050.

Veuillez agréer Madame, l'assurance de notre considération,
Adrian JOYCE, Secrétaire Général.

Copie à: *Mme Brune POIRSON, Secrétaire d'Etat ;
Mme Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat;
M. Fabrice DUBREUIL, Représentant Permanent Adjoint ;
M. Bogdan POPESCU & Mme Maud FOUCHER, Conseillers Energie à la RP France ;
Mme Marjolaine MEYNIER-MILLERT, Membre de l'Assemblée nationale.*

Pour plus d'informations :

Adrian JOYCE

Secrétaire Général d'EuroACE

+32 (0) 2 639 10 10

adrian.joyce@euroace.org

www.euroace.org

Membres d'EuroACE (Novembre 2019)

